



PROJET PEDAGOGIQUE DE TERRITOIRE



ANNEE UNIVERSITAIRE 2021 - 2022

**DES TROIS INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS DU GROUPEMENT HOSPITALIER
DU TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE**

Table des matières

Préambule	2
1.Les orientations en lien avec l'universitarisation	3
1.1.La création du Département en Sciences Infirmières (DeSI) : l'évolution logique d'un partenariat installé depuis plus de 5 ans	3
1.2.Les objectifs du DeSI inscrits au CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) de la faculté de santé	4
2.Les orientations en lien avec le GHT 49	6
2.1.La politique de stage	6
2.2.L'harmonisation des procédures.....	6
2.3.La politique de communication	7
3.La qualité de vie en formation	7

Préambule

Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du GHT 49

- IFSI Angers : 155 étudiants par promotion, Direction, Sylvie SOLORZANO
- IFSI Cholet : 93 étudiants par promotion, Direction, Catherine GUILLAUME
- IFSI Saumur : 57 étudiants par promotion, Direction, Sylvie CHEVET-DOUCET

L'ensemble des éléments décrits ci-dessous constitue les fondations d'un dispositif de formation que nous tenons à valoriser.

S'imposant à l'ensemble des équipes des 3 structures engagées dans cette coopération, cette partie du projet se veut unique et fédératrice.

Elle sert de support à l'élaboration ainsi qu'au pilotage des différentes orientations communes décidées par les 3 Directions des IFSI d'Angers, Cholet et Saumur. La démarche retenue par les instituts veut favoriser un esprit de solidarité visant l'évolution d'une dynamique d'harmonisation, fondée sur le retour d'expériences, le partage d'expertises, dans une logique d'amélioration continue de la qualité des dispositifs pédagogiques.

Les Instituts de Formation en Santé sont confrontés depuis ces dernières années à des changements profonds, dans un environnement social en pleine mutation et un contexte économique toujours contraint.

- les nombreuses réformes qui, au demeurant, sont réajustées d'année en année,
- les besoins en santé qui se modifient (augmentation des maladies chroniques), le vieillissement de la population (en 2040, 10 millions de Français auront plus de 75 ans) de nouveaux modes de prise en soin (la Médecine de Parcours, le service territorial de santé au public, l'accès aux soins, les alternatives à l'hospitalisation...)
- la crise sanitaire liée à la COVID 19 qui a profondément bouleversé notre société et met aujourd'hui au défi notre système de santé actuel.
- de nouvelles caractéristiques générationnelles et modes de communication, les politiques de santé et face à elles, la baisse d'attractivité des métiers de santé.

Tous ces facteurs influencent directement la politique managériale des instituts et exigent des équipes de déployer de grandes capacités de réactivité et de créativité en vue d'une adaptation pertinente, permanente et efficiente au service des apprenants.

Cette coopération professionnelle inter-instituts mise au service des apprenants à court terme et des patients à moyen, long terme, s'organise avec les équipes pédagogiques et administratives, autour :

- de prises de décisions partagées,
- de transmissions et d'informations organisées et partagées,
- d'une reconnaissance de la responsabilité de chacun des acteurs,
- d'une incitation à s'inscrire dans une logique de Co-construction dans les domaines de la pédagogie et du cœur de métier
- d'une poursuite de l'évolution pleine et entière vers l'université.

1. Les orientations en lien avec l'universitarisation

1.1. La création du Département en Sciences Infirmières (DeSI) : l'évolution logique d'un partenariat installé depuis plus de 5 ans

Depuis 2016, les 3 Instituts de formation en soins infirmiers travaillent en partenariat avec la faculté de santé de l'Université d'Angers. Une convention de coopération portant création du DeSI a été signée entre la Faculté de santé, les établissements gestionnaires des 3 IFSI, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional des Pays de la Loire. Elle fait suite à l'évolution des statuts de la faculté de santé qui crée en janvier 2019 le DeSI. Avec les départements de médecine, de pharmacie et de maïeutique, il est le quatrième département de la faculté de santé.

Le Département universitaire constitue une des structures de pilotage pédagogique de la faculté de santé.

Le DeSI a pour mission principale de travailler à la conception, l'organisation et l'évaluation de la formation des étudiants en soins infirmiers (ESI) dans les disciplines universitaires.

Les missions de ce département sont :

- le partage d'expériences en vue d'une harmonisation des pratiques, en particulier sur les modalités d'évaluation des enseignements universitaires et des stages,
- le partage de ressources d'enseignement entre l'Université d'Angers et les trois IFSI du Maine-et-Loire permettant d'optimiser les enseignements universitaires dispensés aux étudiants en soins infirmiers sur les trois sites de formation,
- l'organisation de procédures d'évaluation partagées et harmonisées,
- la mise en place de modalités de sélection des étudiants en soins infirmiers mutualisées et sécurisées,
- le développement de formations interprofessionnelles associant les étudiants en médecine, pharmacie, maïeutique, soins infirmiers, et potentiellement avec d'autres apprenants en formation initiale ou continue dans le domaine de la santé,
- le développement de la recherche en soins infirmiers hospitalière et extrahospitalière, et de la formation à et par la recherche des ESI,
- le développement de la formation tout au long de la vie pour les professionnels infirmiers, par la création de Diplômes universitaires, en particulier dans le domaine des pratiques avancées,
- la recherche de collaborations avec d'autres universités pour favoriser la mobilité internationale des étudiants.

L'accès des étudiants en soins infirmiers aux services universitaires nécessaires à leurs parcours de formation et à leur vie étudiante est assuré dans le cadre du département universitaire :

- Inscription des étudiants en soins infirmiers à l'université,
- Espace numérique de travail de l'université, dédié aux étudiants IFSI,
- Ingénierie pédagogique,
- SUMPPS,
- SUAPS,
- FSDIE,
- Bibliothèque Universitaire.

1.2. Les objectifs du DeSI inscrits au CPOM (contrat d'objectifs et de moyens) de la faculté de santé

Bilan 2019/2020

L'année a été marquée par la poursuite des travaux des commissions spécialisées.

- **Commission 1 : INGENIERIE PEDAGOGIQUE ET DISPOSITIF D'EVALUATION**
 - Continuité d'une Co construction avec les référents universitaires, dans le cadre des UE contributives, d'un socle commun des savoirs académiques à acquérir,
 - Mise en place d'évaluations communes pour les 3 Instituts de formation (IFSI).

- **Commission 2 : INNOVATION PEDAGOGIQUE, DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET SIMULATION EN SANTE**
 - Poursuite du développement de la plateforme ENT,
 - Réponse à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé visant à accompagner le développement de la simulation en santé. Le projet qui se veut territorial a été approuvé, et une dotation de 25000 € a été accordée pour l'année 2020 avec une possible reconduction selon l'avancée du projet. Un groupe de pilotage a été constitué et l'audit visant à évaluer les actions de formation par la simulation a été réalisé dans chaque IFSI.

- **Commission 3 : INTERDISCIPLINARITE ET SERVICE SANITAIRE**
 - Intégration des ESI des 3 IFSI dans le cadre du service sanitaire
 - Participation au séminaire interprofessionnel.

- **Commission 4 : ACCES A LA RECHERCHE**

Les travaux pédagogiques de la commission sont terminés et un référentiel d'enseignement à l'initiation à la recherche en soins infirmiers, commun aux 3 IFSI a été formalisé. Sa mise en œuvre débutera en 2020-2021.

Le contexte sanitaire lié à la gestion de la pandémie COVID 19 a impacté fortement le déroulement des activités du DeSI notamment par la contribution des ESI à la réserve sanitaire de mise à disposition des étudiants en santé.

Contexte et enjeux 2020/2021

- Création du département en Sciences Infirmières (DeSI), rassemblant les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) d'Angers, Saumur et Cholet et la faculté de santé actée par la modification des statuts de la faculté, et adoptée par le conseil d'administration de l'université le 31/01/2019.
- Convention entre l'université, les établissements gestionnaires des IFSI cités, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional des Pays de la Loire portant création du DeSI signée le 18/11/2019,
- Décret portant modification du décret n° 87-31 relatif au Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, paru au Journal Officiel du 31 octobre 2019. Trois nouvelles sections au sein du Conseil national des universités (CNU) pour les disciplines de santé sont créées : celle de la maïeutique (CNU 90), celle des sciences de la rééducation et de la réadaptation (CNU 91) et celle des sciences infirmières (CNU 92),
- Décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Art. 1er. – A compter de la rentrée universitaire 2020, les universités comportant une unité de formation et de recherche de médecine, de pharmacie, d'odontologie, une structure de formation en maïeutique ou une composante qui assure ces formations au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation peuvent, dans les conditions prévues aux articles 2 à 4, organiser des formations relevant du titre III du livre VI du code de l'éducation selon des modalités permettant de renforcer les échanges entre les formations de santé, l'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences dans des champs disciplinaires transversaux à plusieurs métiers de la santé, leur capacité à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires et leur formation par et à la recherche pour participer à la production du savoir.

Enfin en septembre 2020, le financement et le recrutement d'un poste de PAST à 50%, Maître de conférences associé en soins infirmiers concrétise définitivement notre engagement dans une politique de formation et recherche pluri professionnelle, afin de permettre à nos étudiants de relever les défis professionnels qui les attendent.

Objectifs 2020/2021 :

Les évolutions des compétences des professions de santé, dont les professions du soin, les nouveaux rôles professionnels (pratique avancée) et plus généralement l'ancrage de plus en plus affirmé à l'université vont conduire à des reconfigurations dans les modalités de pratiques de soins, d'enseignement et de recherche. Ces trois domaines sont inter reliés et devront être exercés de façon plus intégrée.

Les enjeux de réponse aux besoins de la population et de mise à disposition de professionnels avec de hauts niveaux de compétences nécessitent qu'ils acquièrent et entretiennent des connaissances théoriques et techniques propres à leur discipline et dans les disciplines connexes.

- **Objectif 1 :**

En réponse au Décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche :

- Création de la licence en Sciences Infirmières
- Proposer aux 2 ministères (santé et enseignement et recherche) un projet d'expérimentation sur 4 ans à compter de la rentrée 2021
- Conduite de projets axée sur le développement des complémentarités entre les sites de formations médicaux et paramédical, d'une approche pluridisciplinaire, et ainsi favoriser les liens entre les formations des professionnels de santé afin de préparer aux situations de travail en inter professionnalité.
- Service sanitaire : création d'un dispositif commun IFSI/faculté de santé intégrant l'ensemble des étudiants en santé.

- **Objectif 2 :**

- Développer la mission recherche du DeSI en investissant le domaine des soins primaires si possible en inter professionnalité.

- **Objectif 3 :**

- Développer l'implantation d'une culture scientifique au sein du DeSI. Cela signifie à la fois que les théories infirmières princeps doivent être enseignées dans leurs contextes historiques mais aussi que tous les cours doivent être étayés scientifiquement par des études.

- **Objectif 4**

- Poursuivre les travaux sur la réponse à l'appel à projet concernant le développement de la simulation en santé.
En recréant les situations de travail, l'utilisation de la simulation constitue un moyen d'augmenter le degré de sécurité en intégrant à la fois les notions de gestion des risques et de performance dans les soins, notions essentielles contribuant à la professionnalisation.

- Soutenir l'innovation pédagogique et partager les expérimentations de digitalisation des situations de formation dans le cadre d'une démarche de projet de territoire.
- **Objectif 5**
 - Rechercher des partenariats avec des universités européennes ayant des départements reconnus de Sciences Infirmières est une priorité afin de répondre aux aspirations des étudiants en soins infirmiers dans le cadre de programmes ERASMUS. Ce partenariat leur permettra de bénéficier de mobilités de stage ou de formation lors de leur cursus d'étude.

2. Les orientations en lien avec le GHT 49

2.1. La politique de stage

La formation infirmière est une formation en alternance, 50% du temps de la formation se déroule en milieu clinique. Le stage est un lieu d'acquisition et d'intégration des connaissances, de développement des compétences et de professionnalisation. L'étudiant est en situation réelle. Par la confrontation régulière à des situations de soins variées, par l'observation, par l'échange avec les soignants, par le questionnement, par la démarche réflexive accompagnée par les professionnels de proximité et le tuteur, l'étudiant développe progressivement ses compétences. Les étudiants infirmiers sont, dès leur première année et de façon progressivement plus intensive, en situation de développer des compétences dans les différents milieux professionnels qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leur vie professionnelle. Ces temps de stage sont des temps d'apprentissage à partir de la pratique, de liens théorie-pratique et d'élaboration d'un projet professionnel pour chacun d'eux. Ce sont aussi des temps d'évaluation formative et/ou certificative.

Les IFSI se sont fixés comme enjeu majeur de garantir à chaque étudiant l'accès à des parcours qualifiants et professionnalisants.

Cette coopération inter IFSI vise à optimiser le potentiel de stages, en mutualisant les ressources au niveau du territoire, de proposer des alternances intégratives (durée des stages, pertinence et cohérence des lieux de stage avec l'exigence du référentiel...).

Objectifs :

- Permettre à chaque étudiant infirmier du département de bénéficier d'un parcours de stage professionnalisant,
- Garantir l'équité entre les étudiants en termes d'accès aux parcours,
- Développer la collaboration avec les structures partenaires du territoire de santé intégrant l'offre ambulatoire.

2.2. L'harmonisation des procédures

Différents experts institutionnels accompagnent les Directions des IFSI, dans leurs missions de gestion administrative ; gestion et recrutements RH, investissements et tableaux financiers, conventions, commandes, travaux d'entretiens, de sécurité, patrimoine etc...

Il est à souligner ici que cet appui administratif est essentiel pour faire avancer la dynamique des projets. De même, la réactivité des réponses apportées pour solutionner les différents problèmes administratifs que les 3 instituts peuvent rencontrer, est un atout.

Aussi, les directrices des 3 IFSI ont impulsé une dynamique de partage des pratiques professionnelles en permettant aux équipes administratives de mettre en commun leur expertise. Une commission administrative est créée. Elle est pilotée par un cadre administratif.

Objectif :

- Mettre en synergie les expertises pour élaborer des procédures harmonisées entre les instituts du GHT, afin de faciliter les relations entre les IFSI et les nombreux partenaires externes impliqués dans cette gestion.

2.3. La politique de communication

La communication externe permet non seulement de faire connaître les noms des instituts du GHT, mais également de renforcer leur notoriété, d'afficher leurs valeurs fortes et leur engagement dans la formation des apprenants. Leur association aux nombreuses manifestations et actions menées dans le cadre de la santé publique et projets contribue à valoriser leur inscription dans le territoire de santé du département.

Il s'agit de faire valoir les atouts des instituts d'Angers, Cholet et Saumur dans leurs champs de compétences spécifiques.

La communication externe doit pouvoir s'adresser à l'ensemble des acteurs et partenaires extérieurs des 3 instituts ayant des degrés de proximité et d'intervention variés. L'objectif commun est leur contribution, diverse et spécifique.

Notre politique de communication externe se doit d'être dynamique. L'accès aux moyens de communication externe (site Internet) doit être amélioré par nos établissements supports, afin de mieux faire connaître la dynamique interne des 3 instituts et valoriser leur image.

Cette démarche de communication relève aujourd'hui d'une nécessité absolue, en ces temps où la concurrence entre les instituts, devient une réalité, ou l'image des conditions d'exercice professionnel n'est plus valorisée.

Cet objectif reste une priorité du plan d'amélioration des stratégies de communication dans le cadre de l'année 2020-2021.

3. La qualité de vie en formation

La satisfaction globale des apprenants est posée comme l'objectif central. Fondement de notre mission, l'étudiant doit être au centre des préoccupations des équipes enseignantes et administratives, qui visent progressivement le développement de ses compétences et sa professionnalisation pour l'amener à devenir un professionnel réflexif et autonome.

Par démocratie, il est question que tous les acteurs d'un système puissent donner leurs opinions, leurs points de vue dans une dimension intergénérationnelle et ainsi participer au fonctionnement des organisations.

La réglementation actuelle des instituts de formation paramédicaux permet la présence des étudiants dans les instances (confère les règlements intérieurs des IFSI).

L'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux rend les instances décisionnaires. Le schéma retenu composé d'une instance compétente pour les orientations générales de l'IFSI et de trois sections (La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ; la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et la section relative à la vie des

étudiants) donne aux étudiants une représentation avec une voix décisionnelle dans chacune des instances.

Toutefois, ils restent peu sollicités dans une logique de réflexions participatives pour les orientations politiques des instituts, les décisions de gestion et les projets de formation mis en œuvre.

Objectifs :

Dans le cadre des instances et notamment la section relative à la vie étudiante

- Poursuivre le développement de la démocratie étudiante,
- Renforcer le concept « étudiant partenaire » dans l'évaluation de la qualité des dispositifs de formation (tant en stage que dans les instituts).